

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 17 octobre 2024 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois
M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore
Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

Sont absents :

M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield
M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry
M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon
Mme Mylène Letellier, conseillère-cadre à la direction générale de la MRC de Beauharnois-Salaberry
M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 11 octobre 2024.

2024-10-52 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2024-10-53 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2024
4. Embauche du directeur des opérations
5. Affaires administratives
 - 5.1 Comptes payés et à payer au 17 octobre 2024
 - 5.2 Contrat d'assurances générales avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ) – Octroi de contrat de gré à gré
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2024-10-54 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2024 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2024-10-55 EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

ATTENDU qu'il est nécessaire, compte tenu de l'état d'avancement du projet, de recruter un directeur des opérations pour planifier et coordonner les activités du futur complexe de traitement des matières organiques;

ATTENDU qu'un processus de recrutement a été mis en place, comprenant l'affichage public de l'offre d'emploi, en vue de la sélection de candidats répondant aux critères définis pour le poste;

ATTENDU qu'un comité de sélection a mené des entrevues approfondies avec les candidats présélectionnés et a évalué leurs qualifications, leur expérience et leur adéquation avec le poste à pourvoir;

ATTENDU qu'aux termes de ce processus, le comité de sélection recommande l'embauche de M. Marc-André Renaud, soit la personne répondant le mieux aux critères afférents à ce poste;

ATTENDU que lors de la rencontre plénière tenue le 17 octobre 2024, les administrateurs ont approuvé les conditions du contrat de travail de ce dernier.

En conséquence,

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

D'embaucher M. Marc-André Renaud à titre de directeur des opérations de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, lequel entrera officiellement en fonction à compter du 21 octobre 2024.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, le contrat de travail de ce dernier.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2024-10-56 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 17 OCTOBRE 2024

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 17 octobre 2024 et au montant de 92 943,60 \$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

2024-10-57

CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES AVEC LE FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FAMQ) – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat d'assurance de dommages conclu avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ), lequel arrive à échéance le 1^{er} novembre 2024;

ATTENDU qu'à la demande de la Régie, une soumission a été obtenue et ajustée en vue du renouvellement de ce contrat pour la période s'échelonnant du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2025 (police numéro MMQP-03-R12490.13);

ATTENDU qu'à titre informatif, le montant établi pour le renouvellement de ce contrat d'assurances s'élève à 35 726.93 \$.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

De renouveler, en vertu de l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ chapitre C-27.1), le contrat d'assurance de dommages détenu auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ), pour la période s'échelonnant du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2025 (police numéro MMQP-03-R12490.11).

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est portée à l'attention des administrateurs.

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les informations suivantes sont fournies en réponse à des questions posées par un citoyen de Saint-Constant :

- La directrice générale par intérim détaille le processus décisionnel ayant conduit à la résiliation du contrat initial accordé à l'entreprise Naturive Inc. Elle insiste sur la nécessité d'exécuter rapidement les travaux demandés par le MELCCFP afin de respecter les délais imposés par le ministère, tout en précisant les contraintes spécifiques liées à la configuration du terrain.
- Les montants relatifs aux dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 ainsi qu'au remboursement de la dette contractée conformément au Règlement numéro 2, tel qu'amendé, sont précisés. Le montant de la quote-part à percevoir de la MRC de Roussillon est également indiqué.
- Des éclaircissements sont apportés sur les responsabilités qui seront confiées au nouveau directeur des opérations. Ce dernier aura notamment pour mandats, à court terme, de voir à la coordination des appels d'offres, ainsi qu'à l'acquisition des divers équipements nécessaires à la mise en opération du futur Complexe.
- Dans le cadre des futures embauches de la RIVMO, chaque candidature sera minutieusement évaluée en fonction des compétences, qualifications et expériences des postulants, indépendamment de leur lieu de résidence; l'objectif étant de sélectionner le candidat le plus qualifié pour chacun des postes.

2024-10-58 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h40.

ADOPTÉE

Sylvain Payant
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim